



Protocole COVID-19

Colomiers Basket / Gymnase Piquemal

Actualisation au 10/10/2021

COMMUNICATION COACHS

Vous avez été destinataire du document PROTOCOLE SANITAIRE de reprise à destination du public. Comme nous vous l'avons déjà indiqué précédemment, vous êtes tous désignés « référents COVID » et vous avez, à ce titre, la légitimité pour contrôler la validité des Pass Sanitaire de toute personne souhaitant entrer dans le gymnase.

Cela implique également que vous en avez la responsabilité en ce qui concerne votre équipe.

Le contexte nous demandera à tous, coachs, bénévoles, parents, joueurs et joueuses de nous adapter pour faire respecter ce protocole sanitaire.

Vous trouverez détaillé ci-dessous un fonctionnement qui devrait nous permettre de respecter les consignes et de ce fait de pouvoir continuer les entraînements et matchs

Sans cela, nous risquerions de devoir fermer les installations.

A partir du 10 octobre 2021

Entrée dans le gymnase

- vérification du Pass Sanitaire des personnes de plus de 12 ans

Les 12 ans disposent d'un délai de 8 semaines pour se conformer au pass sanitaire à compter de leur date anniversaire. Dans l'intervalle, ils n'ont pas besoin de faire des tests afin de pénétrer dans l'établissement.

Dans les cas où l'obligation de contrôle du pass sanitaire revient aux clubs, le Ministère chargé des Sports a prévu, dans sa doctrine, un allègement du contrôle du pass sanitaire dans certaines conditions.

Le contrôle du pass sanitaire, qui a pu et peut être pluri hebdomadaire voire quotidien depuis plusieurs semaines, peut être allégé au sein des clubs, pour les personnes vaccinées.

- Au cours des entraînements, les adhérents qui ont déjà été contrôlés de manière régulière depuis le début de la saison sportive, ont la possibilité d'indiquer aux bénévoles des clubs en charge du contrôle du pass sanitaire qu'ils ont achevé leur schéma vaccinal.

- Les responsables du contrôle du pass sanitaire pourront alors se concentrer sur le contrôle du pass des nouveaux adhérents et des personnes non vaccinées, tout en laissant entrer librement toutes les personnes les ayant informés de leur schéma vaccinal complet.

Attention, cet allègement ne permet pas aux clubs de tenir un registre des personnes vaccinées, c'est-à-dire que cette levée du contrôle ne peut se faire que sur la base de la connaissance/reconnaissance de la personne habituée à venir dans l'établissement.

--> Chaque personne qui entre dans un établissement sportif doit, en tout état de cause, être en possession de son pass sanitaire en version numérique ou papier.

Pour toute question relative au protocole sanitaire, merci de contacter Sandrine Gross (manager COVID du club) par mail sandrine.gross@colomiersbasket.fr ou au 06 40 71 22 81

Nous vous remercions de votre compréhension et votre respect de ce protocole pour nous permettre à tous de reprendre le basket et de revivre ces moments de partage.